

COMMUNE DE LADINHAC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2017

Le conseil municipal de LADINHAC s'est réuni le jeudi 16 février 2017 à 20H30 à la mairie de LADINHAC sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 7 février 2017.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Monique CANTAREL, Philippe CASTANIER, Christelle GARRIGOUX, Marguerite LABORIE, Roland MAFFRE, Ghislain SERIEYS.

Étaient représentés :

Monsieur Fabien LONGUECAMP par Monsieur Clément ROUET
Monsieur Gilbert DELPUECH par Monsieur Roland MAFFRE
Madame Catherine JAMMES par Madame Marguerite LABORIE, elle suivait par ailleurs la réunion par audioconférence.

Secrétaire de séance : Ghislain SERIEYS

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 9 JANVIER 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II.VOTE DES COMPTES DE GESTION 2016

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion 2016 de la commune, dressés par le Percepteur.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance entre le compte de gestion et le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2016.

COMMUNE DE LADINHAC

Compte-rendu du Conseil Municipal du 16 février 2017

III. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Monsieur le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

Madame Monique CANTAREL, adjointe, demande à prendre une délibération approuvant le compte administratif du budget principal de la commune, et du budget annexe lotissement.

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE :

Résultat de fonctionnement définitif 2016 : + 150 887,69 €

Résultat d'investissement définitif 2016 : – 86 118.29 €

(Affectation de 86118.29 € au compte 1068 pour le besoin de financement et 64 769.40 € au compte 002 excédent reporté en fonctionnement)

COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT :

Résultat de fonctionnement définitif 2016 : 0.00 €

Résultat d'investissement définitif 2016 : – 65 977.33 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les comptes administratifs de la commune et du lotissement.

IV.ACCESSIBILITE EXTERIEURE DE LA CANTINE: CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire indique que suite au dépôt des plis le 10 février 2017, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 11 février 2017 puis le 16 février 2017 et a procédé à leur ouverture et à leur classement.

Monsieur le Maire rappelle que le marché a été divisé en 6 lots dont deux non encore attribués : il convient donc de délibérer sur les lots 1 et 4.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les marchés publics suivants :

Programme : Mise en accessibilité de la cantine scolaire

Lot 1 : Terrassement - VRD - Gros œuvre

Sarl Mazac Le Bos 15340 Calvinet

Montant du marché : 34 060.42 € HT

Lot 4 : Serrurerie

Sarl C3M ZA Laborie 15600 Maurs

COMMUNE DE LADINHAC

Compte-rendu du Conseil Municipal du 16 février 2017

Montant du marché : 813.62 € HT

Les marchés seront notifiés sous quinzaine. - Début des travaux : avril/mai 2017

V.REHABILITATION DES LOGEMENTS CARRIER 1 et 2: CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire rappelle que le marché est composé de 12 lots et présente le tableau récapitulatif des offres reçues.

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 16 février 2017,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les marchés publics suivants :

Programme : Réhabilitation de deux logements existants

Lot 1 : Terrassement - VRD - Assainissement

Sarl Longuecamp Fraquier 15120 Ladinhac

Montant du marché : 11 145.61 € HT

Lot 2 : Démolitions - Gros œuvre

Sarl Mazac Le Bos 15340 Calvinet

Montant du marché : 61 131.85 € HT

Lot 3 : Charpente - Bois

Bernard Bonnet Le Bourg 15120 Ladinhac

Montant du marché : 24 700.25 € HT

Lot 4 : Couverture - Zinguerie

Didier Laborie Puechmaille 15120 Ladinhac

Montant du marché : 58 156.10 € HT

Lot 5 : Menuiseries Extérieures Aluminium Bois

Bernard Bonnet Le Bourg 15120 Ladinhac

Montant du marché : 26 030.00 € HT

Lot 6 : Plafonds - Cloisons - Doublages - Peinture

Sarl A. Cances 5 rue Félix Daguerre 15003 Aurillac

Montant du marché : 34 961.74 € HT

Lot 7 : Menuiseries Intérieures Bois

Bernard Bonnet Le Bourg 15120 Ladinhac

Montant du marché : 31 494.68 € HT + 4980.00 € HT options

Lot 8 : Carrelage - Faïence
Sarl Flotte 8 rue du Rocher 15000 Aurillac
Montant du marché : 1746.44 € HT

Lot 9 : Sols Souples
Viaduc Moquette 11 rue Jacques Prévert 15000 Aurillac
Montant du marché : 1499.41€ HT

Lot 10 : Serrurerie
Sarl C2M za Laborie 15600 Maurs
Montant du marché : 6025.81 € HT

Lot 11 : Plomberie - Sanitaire
NTC 16 rue Dr Civiale 15000 Aurillac
Montant du marché : 21 510.18 € HT

Lot 12 : Electricité
Sarl Longuecamp Fraquier 15120 Ladinhac
Montant du marché : 9990.50 € HT

Une réunion de chantier préparatoire aura lieu fin mars début avril 2017 pour un début du chantier en mai 2017.

VI RENOVATION DE LA SALLE DES FETES : PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu le projet d'aménagement de la salle des fêtes et présente les éléments.

La faisabilité de ce projet est conditionnée d'une part à une acquisition foncière et d'autre part à l'obtention de subventions eu égard au budget des travaux.

Monsieur le Maire propose dans un premier temps d'adopter une demande de subvention au titre de la DETR et au titre de la réserve parlementaire sur la base des éléments transmis par le Cabinet TEYSSOU.

Monsieur Le Maire précise que le montant estimé de ce marché est évalué à 593 500.00 € HT par l'Atelier du Rouget Simon TEYSSOU et Associés.

Monsieur Le Maire invite les membres de l'Assemblée à prendre connaissance du dossier d'intention du projet proposé par l'Atelier du Rouget Simon TEYSSOU et Associés.

Au vu des éléments exposés ci-avant et après discussion du conseil municipal, Monsieur Le Maire propose :

- ⊗ d'adopter l'intention du projet
- ⊗ de solliciter auprès de Monsieur Le Sénateur Bernard Delcros une subvention maximale en soutien à cette dépense (et aux frais annexes inhérents à ces travaux) au titre de la réserve parlementaire programme 122.01;
- ⊗ de solliciter auprès de Madame Le Préfet une subvention maximale en soutien à cette dépense (et aux frais annexes inhérents à ces travaux) au titre de la DETR 2017,
- ⊗ d'inscrire les crédits nécessaires à la contribution communale, au budget de la collectivité,
- ⊗ de signer les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier notamment pour les demandes de subventions,
- ⊗ d'établir un plan prévisionnel de financement comme suit :

Plan prévisionnel de financement lié à l'accessibilité et la rénovation de la salle des fêtes :

Montant des travaux 593 500.00 € HT

Subventions DETR 2017 sollicitée 237 400.00 € soit 40 % du total des dépenses

Fonds propres 356 100.00 € soit 60% du total des dépenses

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- ⊗ d'adopter l'intention du projet
- ⊗ de solliciter auprès de Monsieur Le Sénateur Bernard Delcros une subvention maximale en soutien à cette dépense (et aux frais annexes inhérents à ces travaux) au titre de la réserve parlementaire programme 122.01;
- ⊗ de solliciter auprès de Madame Le Préfet une subvention maximale en soutien à cette dépense (et aux frais annexes inhérents à ces travaux) au titre de la DETR 2017,
- ⊗ d'inscrire les crédits nécessaires à la contribution communale, au budget de la collectivité,
- ⊗ de donner le pouvoir à Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, notamment pour les demandes de subventions,
- ⊗ d'adopter le plan prévisionnel de financement proposé.

Un échange s'en suit sur la priorisation des actions à mener d'ici la fin du mandat.

La réalisation des travaux de voirie dans le bourg et notamment l'aménagement de la place devant la boulangerie constitue une des priorités de la mandature.

VII ITINERAIRE DE RANDONNEE : PROPOSITION D'INSCRIPTION AU PDIPR

Monsieur Le maire informe le conseil municipal que la Commune a élaboré un projet d'aménagement d'un itinéraire de randonnée, traversant le territoire communal.

En vue de solliciter auprès du Conseil Général, l'inscription de cet itinéraire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, (et éventuellement une aide financière pour la réalisation des travaux d'aménagement), il est nécessaire que le Conseil Municipal s'engage à la conservation du caractère public et ouvert des chemins ruraux, propriétés du domaine privé de la commune, empruntés par l'itinéraire.

Après avoir pris connaissance du tracé de l'itinéraire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne un avis favorable au projet d'aménagement d'itinéraire de randonnée présenté,
- approuve l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, des chemins ruraux ou portions de chemins ruraux, et des portions d'itinéraire traversant des terrains communaux ou sectionnaux dont la gestion est assurée par le Conseil Municipal désignés dans le tableau et la carte ci-annexé,
- s'engage, conformément aux dispositions des articles 56 et 57 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 (abrogée), de la circulaire d'application du 30 août 1988, et de l'article L361-1 du Code de l'Environnement à conserver le caractère public et ouvert de ces chemins, et en cas de nécessité justifiant une suppression ou une aliénation, à proposer et à recueillir préalablement l'accord du Conseil Général sur un itinéraire de substitution présentant des conditions adaptées à la pratique de la promenade et de la randonnée. Par ailleurs, dans un souci de sécurité des usagers, de sauvegarde de l'environnement et de bonne entente entre les randonneurs et les habitants, le Conseil Municipal s'engage à diffuser ou à faire diffuser une information du public regroupant des recommandations de prudence et de respect du milieu naturel et des propriétés. Cette information s'appuiera notamment sur l'affichage et la diffusion des documents que le Conseil Général éditera à cet effet.

VIII. DESIGNATION DE REFERENTS COMMUNAUX SUR L'AMBROISIE

Monsieur le Maire propose de désigner d'une part Monsieur Pascal MERAL et d'autre part Messieurs Philippe CASTANIER et Roland MAFFRE.

Une formation aura lieu le 27 mars 2017 de 14H à 17H00 à Aurillac.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité donne son accord sur ces propositions.

IX ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire invite le Conseil à approuver d'une part les dispositions techniques et d'autre part les dispositions financières soit la somme de 7451.40 €.

Il rappelle que la Commune verse 3725 € et que le reste de la dépense est financé par le syndicat de l'éclairage.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité donne son accord sur ces dispositions.

X. PURGE DES PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES : ACTES AUTHENTIQUES EN LA FORME ADMINISTRATIVE

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil s'agissant du patrimoine non bâti pour publier les actes sans accomplir les formalités de purge des privilèges et hypothèques.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité donne son accord sur cette procédure pour le patrimoine non bâti.

XI. QUESTIONS DIVERSES

-Projet de chloration du réseau d'eau potable :

Cantal Solidaire demande confirmation du projet de chloration du réseau d'eau potable/adduction tranche 2.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité donne son accord.

-Réparation pompe du Pouget :

Monsieur le Maire propose au Conseil d'accepter les travaux de réparation pour la somme de 381.29 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité donne son accord sur cette proposition.

-Dépose tuiles de lauze

Monsieur le Maire propose au Conseil d'accepter le devis avoir de 1500 € de l'entreprise LABORIE DIDIER pour la dépose des tuiles de Lauze

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité donne son accord sur ce devis.

- **AGENDA :**

20/02 : réunion liée à la dénomination des rues de la Commune : travail au niveau de la Commission urbanisme

22/02 9h : réception des travaux de chloration

28/02 : Fin officielle du contrat de Monsieur André MAYADE

8/03 : Réunion à la Préfecture

14/03 : préparation du budget à la Trésorerie

16/03 : réunion liée à la dénomination des rues de la Commune : travail au niveau de la Commission urbanisme

21/03 : prochain Conseil Municipal

27/03 : réunion ambroisie

14/04 : vote du Budget en Conseil Municipal

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 21 mars 2017 à 20h30.

Ont signé Monsieur Clément ROUET, Maire et Ghislain SERIEYS, secrétaire de séance